

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 16 :**

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
COMITE NATIONAL D'ACTION
SOCIALE (C.N.A.S.)

Séance ordinaire du 23 Juin 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Juin 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 33

Absent : 0

Excusés : 2

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Didier PAULY, Janine ZUROWSKI, Damien ROUSSEAU, Maxime JOYEZ, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Guillaume ALEXANDRE (à Françoise COSSECQ), Benjamin DUGERS (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Daphné GAUSSENS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

DOSSIER N° 16 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

RAPPORTEUR : Fabienne DUMAS

L'élection d'un nouveau Conseil Municipal entraîne la réélection des conseillers municipaux délégués pour représenter la ville auprès de nombreux organismes.

Par délibération en date du 13 décembre 2011, la ville a adhéré au Comité National d'Action Sociale pour le personnel.

Association loi 1901, le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales propose aux agents territoriaux une offre de prestations sociales pour améliorer leurs conditions matérielles et morales (chèques cadeau, prêts...).

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,

Article unique : Désigne Mathilde FERCHAUD en tant que représentant du Conseil Municipal en qualité de délégué élu pour participer à l'assemblée départementale annuelle du C.N.A.S..

Fait et délibéré le 23 Juin 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET

V. n. p.